



MODERNISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

Réunion publique
Commune de VARAVILLE
27 octobre 2026



Pourquoi faire évoluer le service de collecte ?

Les objectifs de la communauté de communes



Faire évoluer **les pratiques** de gestion des déchets



Améliorer **la sécurité** de nos agents de collecte



Maîtriser **les coûts et les performances** du service



Accompagner **l'évolution des modes de vie** sur le littoral

À retenir

L'objectif est d'adapter le service aux évolutions pour aller vers plus de performance

Qu'est-ce que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ?

C'est un impôt local prélevé avec la taxe foncière, qui finance tout le service public de gestion des déchets (collectes, traitement des déchets, déchetteries, équipements de collecte, personnels, entretien des véhicules...).



Il est calculé ainsi :

Valeur locative du logement, fixée par l'État

X un taux voté par la communauté de communes

11,78 %

Ce taux n'a pas augmenté
depuis 2023



La TEOM ne dépend donc pas du service rendu à chaque foyer, ni de la fréquence de collecte, ni du type d'équipement mis à disposition.

Pourquoi votre TEOM augmente ?

La hausse vient de la **revalorisation des valeurs locatives**, fixée chaque année **par l'État** selon l'inflation :

2023
+7,1 %

2024
+3,9 %

2025
+1,7 %

2026
+0,8 %

Dans le même temps, les coûts du service augmentent :

carburant, TGAP, charges salariales...



Exemples de coûts de collecte et traitement des déchets par habitant (année 2024)



114,9 €

Ordures ménagères
résiduelles



95,5 €

Déchets en déchetterie



53,4 €

Papiers et emballages hors
verre



5,1 €

Emballages verre



2,9 €

Encombrants

Ce qui change concrètement pour vous



Bacs individuels au plus près

Devant le domicile, ou à l'entrée de l'impasse



Fréquences ajustées

Des collectes adaptées pour mieux répondre à la fréquentation touristique



Fin de la marche arrière

Stop aux manœuvres en marche arrière dans les voies sans demi-tour possible

**Une solution adaptée à chaque situation, chaque contrainte identifiée,
en concertation avec votre commune**

Pourquoi supprimer la collecte en marche arrière ?



Visibilité réduite

pour le chauffeur en
manœuvre de recul,
nombreux angles morts



Minimiser le risque d'accidents avec les piétons et véhicules

à proximité de la benne



Assurer la sécurité des habitants et des agents

À retenir

Voie sans demi-tour sécurisé = mode de collecte alternatif
étudié et validé avec votre commune

Les évolutions de fréquence de collecte

Actuellement		À partir du printemps 2027
Haute et basse saison	<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison : 2 mois (juillet / août) • Basse saison : 10 mois (septembre à juin) 	<ul style="list-style-type: none"> • Haute saison : 7 mois (avril à octobre inclus) • Basse saison : 5 mois (novembre 2027 / mars 2028)
Fréquence de collecte des bacs gris	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Varaville bourg : 1 fois/semaine ➤ Le Home Varaville : 2 fois/semaine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Varaville bourg : 1 fois/semaine ➤ Le Home Varaville : <ul style="list-style-type: none"> • 1 fois/semaine en basse saison • 2 fois/semaine en haute saison
Fréquence de collecte des bacs jaunes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Varaville bourg : 1 fois/semaine ➤ Le Home Varaville : 1 fois/semaine 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Varaville bourg : 1 fois toutes les 2 semaines ➤ Le Home Varaville : <ul style="list-style-type: none"> • 1 fois toutes les 2 semaines en basse saison • 1 fois/semaine en haute saison

Les solutions pour les résidences secondaires



Longs séjours

Sortez vos bacs individuels la veille des jours de collecte



Courts séjours

Utilisez les équipements présents sur l'espace public (colonnes aériennes / enterrées ou PDR)



Échéance 1^{er} semestre 2027, mise en place de nouveaux équipements de collecte sur l'espace public

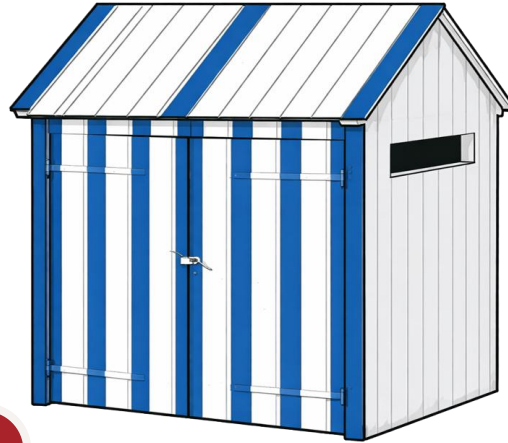
Mise en place de nouveaux équipements sur l'espace public



1

Points de regroupement avec claustra (PDR)

Des bacs roulants communs à plusieurs adresses sont regroupés derrière un claustra en bois, installé sur l'espace public.



2

Cabanes à carton

Un abri aux couleurs balnéaires pour déposer les cartons.



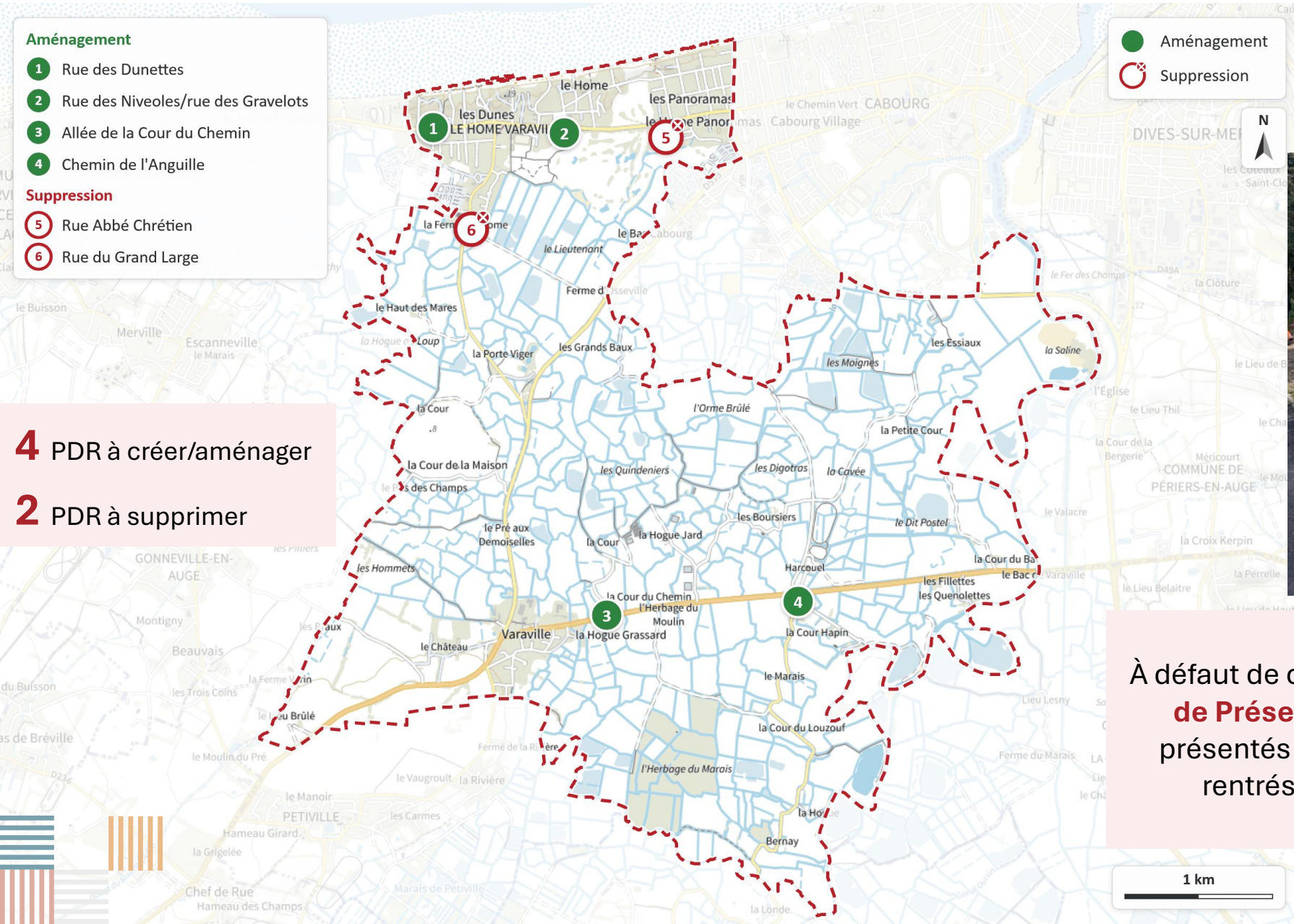
3

Colonnes d'apport volontaire

Colonnes aériennes ou enterrées, installées sur l'espace public.

Les colonnes à verre existantes ne changent pas de place.

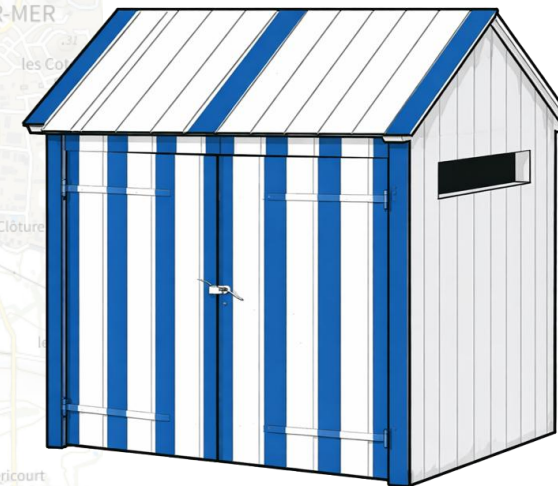
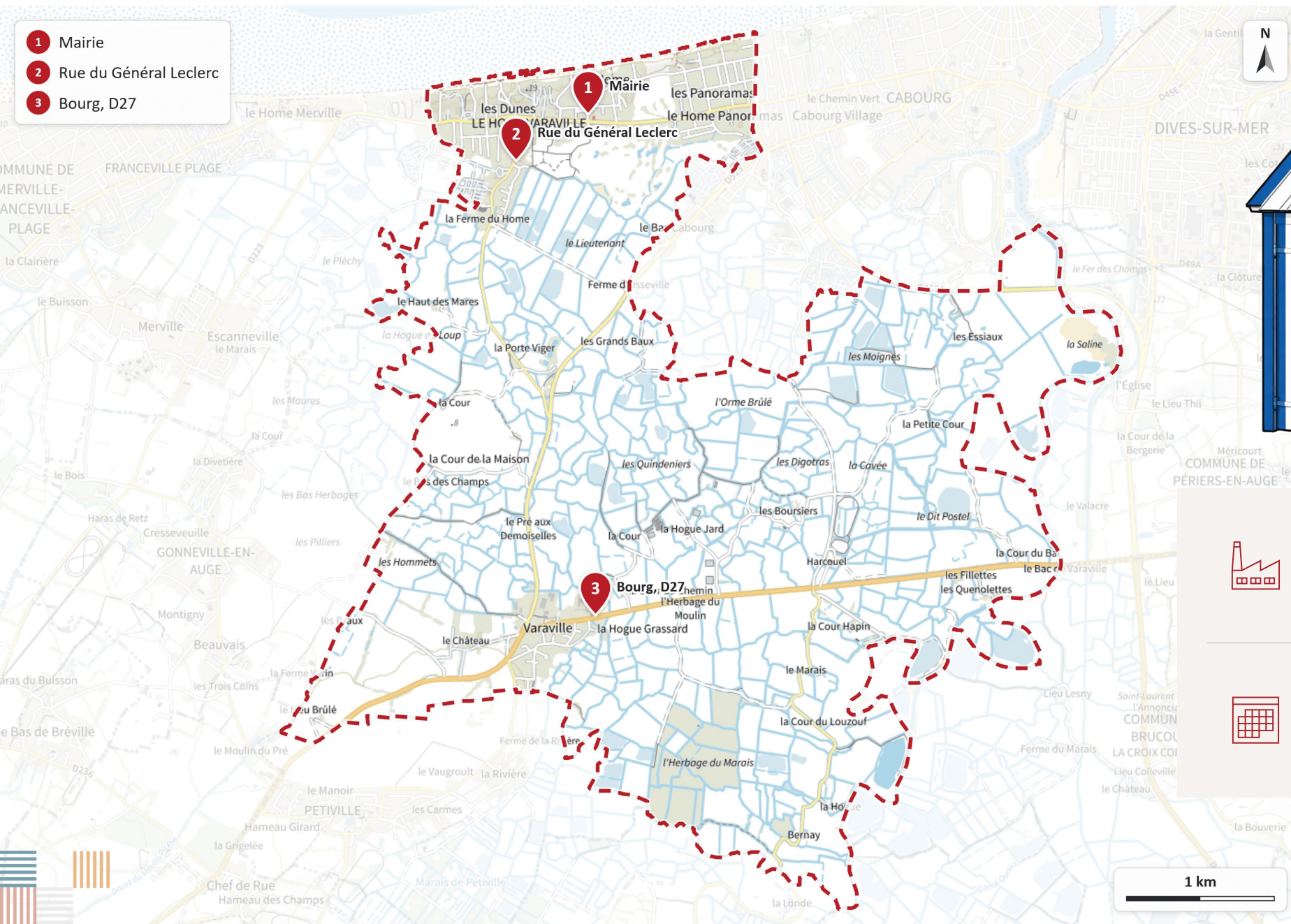
Les nouvelles loges à bacs (PDR)



À défaut de création de PDR, création de **Points de Présentation (PDP)** : bacs individuels présentés sur un emplacement prédéfini et rentrés après la collecte par chacun.

Les cabanes à cartons

- 1 Mairie
- 2 Rue du Général Leclerc
- 3 Bourg, D27



Fabrication locale : **ESAT de Dozulé**



Installation avant la fin
d'année 2026

Colonnes enterrées/aériennes pour 3 types de flux de déchets

☑ **Point de l'Avenue du Général Leclerc maintenu (en réflexion)**

👥 **Réunion de quartier**

prévue auprès des habitants des voies suivantes :

Rue Jean Mermoz

Rue Ferdinand Henri

👉 **Deux solutions possibles** sur l'avenue Général Gossart

**Point de présentation de
bacs individuels**

ou

**Equipement commun :
Colonnes d'apport
volontaire ou PDR**



Le compostage individuel et partagé



- **Compostage individuel : 16%** des logements individuels sont équipés
- Remis gratuitement
- 2 tailles possibles de composteurs en bois (150 et 400 litres)
- Demande à effectuer sur le site internet de NCPA



**Compostage
en pied d'immeuble**
(27 sites opérationnels)



**Compostage
de quartier**

Projet possible Espace Marjolaine

Les horreurs de tri



Big bag



**Cartouche de
protoxyde d'azote**



Bâche de piscine



Batterie

En cas de doute, rendez-vous sur [le site internet NCPA](#)



Vos questions, vos situations particulières ?

Nous vous remercions de votre attention